

Mission d'information sur l'avenir institutionnel des outre-mer
Propositions pour Wallis et Futuna
21/01/2025

Le [rapport d'information](#) de la mission parlementaire sur l'Avenir institutionnel des Outre-Mer, conduite par Davy Rimane, président de la délégation aux Outre-mer et Philippe Gosselin, député de la Manche vient d'être rendu public. Le rapport exhaustif de 370 pages aborde les différentes perspectives et propositions pour l'avenir institutionnel des territoires d'outre-mer français.

Pour Wallis et Futuna, la CCIMA a été auditionnée le 29 février à l'Assemblée nationale ; puis les responsables politiques, coutumiers et associatifs ont été entendus lors d'auditions à Wallis entre le 9 et le 11 mars 2024.

La CCIMA a émis lors de son audition un ensemble de [propositions](#) pour l'instauration d'une circonscription électorale unique ; la réduction du nombre d'élus territoriaux ; le transfert progressif du pouvoir exécutif à l'Assemblée territoriale.

Les élus de la CCIMA entendus ont de plus exposé aux députés les particularités du territoire et son régime coutumier unique ; ainsi que les difficultés que rencontrent les entreprises en raison des coûts du fret, des monopoles ; la quasi impossibilité, enfin, pour les jeunes Wallisiens et Futuniens formés à revenir trouver un emploi ou créer une activité dans nos îles.

Le Président de la CCIMA a par ailleurs demandé que sur ces questions soit organisé un référendum afin de recueillir l'avis de la population.

La CCIMA se félicite que ces propositions et leurs argumentaires aient toutes été retenues par les députés.

Les recommandations retenues par la mission pour Wallis et Futuna sont en effet :

Recommandation 21 : modifier le mode d'élection de l'Assemblée territoriale de Wallis et Futuna pour adopter un vote à la représentation proportionnelle en lieu et place de l'actuel scrutin par circonscriptions.

Recommandation 22 : mener une réflexion sur le nombre de conseillers de l'Assemblée territoriale de Wallis et Futuna dont le nombre devra être impair.

Recommandation 23 : actualiser le domaine de compétence de l'Assemblée territoriale de Wallis et Futuna.

Recommandation 24 : transférer de manière progressive, avec une phase transitoire de cinq à dix ans, le pouvoir exécutif du préfet à la collectivité de Wallis et Futuna.

Recommandation 25 : augmenter la durée des sessions de l'Assemblée territoriale de Wallis et Futuna.

Recommandation 26 : modifier les décrets du 25 juin 1934 et du 22 juillet 1957 pour que, à Wallis



et Futuna, la compétence en matière foncière soit officiellement transmise aux autorités coutumières.

Les députés préconisent par ailleurs comme première recommandation de demander au gouvernement de conduire jusqu'au référendum les processus institutionnels engagés dans chaque territoire souhaitant une évolution de son statut.

La CCIMA saisira les autorités nationales afin que les recommandations portées par les députés soient effectivement proposées à un référendum auprès de la population de Wallis et Futuna, et mises en œuvre, dès 2025.